

GRENOBLE | Elle prévoit de supprimer le concours d'architectes pour les bailleurs sociaux

Les architectes grenoblois en colère contre la loi Elan

Si les architectes aussi s'y mettent ! Une trentaine de personnes sont venues débattre jeudi soir de l'impact de la future loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan), qui suscite l'opposition inédite des architectes. En cause notamment, la suppression de l'obligation pour les bailleurs sociaux d'organiser un concours d'architectes. Réunis à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, ils ont plus largement critiqué une loi contre la qualité des logements. Vincent Bressy, vice-président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'ordre des architectes, n'est pas tendre : « Cette loi fait du logement un pur produit financier et spéculatif. On écarte l'architecte au profit du maître d'ouvrage, qui devient juge et partie. » Même si les architectes ne souhaitent pas mettre en avant un combat strictement corporatiste et tentent de fédérer d'autres acteurs du logement, leurs craintes sont réelles de voir leur activité se réduire.



Les architectes de Grenoble ont débattu des conséquences de la loi Elan sur la qualité des logements.

Photo Le DL/BA

mand Ginabat, étudiant membre de l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage (Uneap).

Une mobilisation au-delà des architectes

Aux côtés des architectes, des représentants de Droit au logement, de l'Association des résidents du 10-20 de la galerie de l'Arlequin, la présidente de Grenoble Habitat Maryvonne Boileau et même des militants de la France insoumise et de l'Union populaire républicaine (UPR) ont participé au débat et tenu à démontrer leur opposition à cette loi.

Dans l'objectif de poursuivre et d'amplifier la mobilisation, les participants ont échangé sur les moyens d'action possibles : communiqué de presse, journées portes ouvertes, interventions dans les écoles. L'adoption de la loi est prévue pour début juillet.

Benjamin ARNAUD

Loi Elan : les mesures phares

La loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi Elan, a été adoptée le 4 avril dernier en conseil des ministres, avec pour objectif de créer un choc d'offre dans la construction de logement.

Plusieurs points majeurs font polémique : la suppression de l'obligation pour les bailleurs sociaux de passer par un concours architectural, la suppression de certaines dispositions qui régissent les rapports entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Au-delà des architectes, cette loi concerne aussi les bailleurs sociaux et les règles de construction. Elle projette par exemple l'as-

souplissement des normes de construction pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap, l'obligation pour les organismes HLM de moins de 15 000 logements sociaux de fusionner, mais aussi l'objectif de vendre 40 000 logements sociaux par an à leurs occupants ou encore la transformation de l'encadrement des loyers en un dispositif expérimental.

La loi Elan a reçu le soutien des gros promoteurs immobiliers. La Fondation Abbé-Pierre critique de son côté une loi qui ne répond pas aux problèmes du mal-logement.

Pour les opposants, on est loin de la promesse d'une loi pour construire plus, mieux et moins cher.

14 % d'activité en moins entre 2011 et 2015

La loi Elan intervient en effet dans un contexte de réduction continue de la commande aux architectes. Selon une étude du conseil national de l'ordre des architectes, elle aurait chuté de 14 % en volume et 12 % en valeur entre 2011 et 2015.

Quelques étudiants en architecture étaient également venus affirmer leur opposition à cette loi. « Si on ne fait plus rien à part les maisons des personnes riches, on ne va plus s'en sortir », craint Ar-

